

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE EN 2023

CYCLISME VTT - XCE





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Principes généraux de sélection communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

- 1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.
- 2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs de nationalité française licenciés à l'UCI sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France, qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques
- 3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire
- 5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif , qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image
- 6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par l'Entraîneur national en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.
- 7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.



CALENDRIER DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Pays
1	CHAMPIONNATS DU MONDE VTT XCE PALANGKARAYA	15/10/2023	15/10/2023	-	INDONESIE

- La participation au championnat de France est obligatoire pour prétendre à la sélection aux championnats du monde.



MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Championnats du Monde XCE

15 octobre 2023

PALANGKARAYA (Indonésie)

EQUIPE DE France

Frais à la charge du coureur – Dotation Tenue France

Elites Femmes et Hommes

- Quota maximal U.C.I : Non limité
- Quota maximal FFC : 6

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé Top 3 des championnats du Monde Elite 2022.
- Avoir terminé Top 3 d'une des coupes du Monde 2023 suivantes : Leuven (04/06), Fallun (16/06), Aalen (22/07), Oudenaarde (13/08), Paris (23/09), Barcelone (30/09).

Le sélectionneur n'est pas dans l'obligation de remplir le quota maximum FFC, il peut également ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves citées ci-dessus

Seront sélectionnés-ées nominativement les sportifs démontrant un niveau de performance élevé, avec priorité aux résultats 2023, en relation avec l'exigence internationale de l'épreuve, l'objectif prioritaire de l'Equipe de France étant d'obtenir titres et podiums lors des championnats internationaux.

Dates d'annonce de la sélection :

Semaine 40.

SELECTION NATIONALE

Frais et tenue France à la charge du coureur

Elites Femmes et hommes

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Pilotes remplissant les critères de sélectionnabilité de l'Equipe de France mais non sélectionnés
- Avoir terminé dans les 8 premiers(ères) des championnats du Monde Elite 2022.
- Avoir terminé dans les 8 premiers(ères) d'une des coupes du Monde 2023 suivantes : Leuven (04/06), Fallun (16/06), Aalen (22/07), Oudenaarde (13/08), Paris (23/09), Barcelone (30/09).

Dates d'annonce de la sélection :

Semaine 40.

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

- Emmanuelle Lapierre, secretariat DTN
e.lapierre@ffc.fr ; 01 81 88 09 52
- Sandrine Guirronnet, manager du VTT
s.guirronnet@ffc.fr ; 06 80 58 70 76
- Matthieu Nadal – Entraîneur national XCO - XCE
• E-mail : m.nadal@ffc.fr ; +33 6 08 72 80 81

Diffusion des Sélections en Equipe de France »

